



Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

SDI Limited

Version Num: 8.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date d'émission: 01/11/2019

Date d'impression: 04/10/2020

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDi
Adresse	3-15 Brunson Street Bayswater VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Rua Dr. Virgílio de Carvalho Pinto, 612 Pinheiros, Sao Paulo 05415-020 Brazil
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+1 630 361 9200 (Business hours) 1 800 228 5166	+55 11 3092 7100 (Business Hours)
Fax	+61 3 8727 7222	+1 630 361 9222	+55 11 3092 7101
Site Internet	www.sdi.com.au	http://www.sdi.com.au	http://www.sdi.com.au/
Courriel	info@sdi.com.au	USA.Canada@sdi.com.au	Brasil@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI Dental Limited
Adresse	Block 8, St Johns Court Santry Dublin 9 Ireland
Téléphone	+353 1 886 9577 (Business Hours) 800 0225 5734
Fax	Pas Disponible
Site Internet	http://www.sdi.com.au/
Courriel	Ireland@sdi.com.au

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	SDi	SDI Dental Limited
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	+61 3 8727 7111	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Attention

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

Déclaration(s) sur les risques

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
------	--

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour la peau.

.REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications
1.7722-84-1 2.231-765-0 3.008-003-00-9 4.01-2119485845-22-XXXXX 01-2120763149-48-XXXX	6	<u>péroxyde d'hydrogène, solution à ...%</u>	Liquides comburants, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1A, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4; H271, H314, H302, H332 [2]
Légende:		1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible	

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Non combustible. ▸ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives. Se décompose en présence de chaleur et produit : dioxyde de carbone (CO ₂) le monoxyde de carbone (CO)

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▸ Eviter les contacts avec les yeux et la peau. ▸ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. ▸ Utiliser une truelle / un racloir. ▸ Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. ▸ Laver la zone avec de l'eau.
Eclaboussures Majeures	Risque faible. ▸ Vider le lieu de son personnel. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. ▸ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. ▸ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. ▸ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▸ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▸ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▸ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▸ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▸ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▸ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▸ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▸ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▸ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▸ Eviter les dommages physiques des containers. ▸ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▸ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▸ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▸ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▸ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Ne pas stocker à la lumière du soleil. Stocker entre 2 et 25 degrés Celsius.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

Container adapté	► NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilité de Stockage	Eviter les bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	inhalation 1.4 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 3 mg/m³ (Local, aiguë) <i>inhalation 0.21 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> <i>inhalation 1.93 mg/m³ (Local, aiguë) *</i>	0.013 mg/L (L'eau (douce)) 0.013 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.014 mg/L (Eau (Marine)) 0.047 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.047 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.002 mg/kg soil dw (sol) 4.66 mg/L (STP)

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm / 1,5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	Hydrogen peroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	75 ppm	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d'échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant:	Vitesse de l'air:
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)
	aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
	Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
	1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce
	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
	4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	
8.2.2. Protection Individuelle		

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

Protection des yeux/du visage.	▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▸ Masque chimique. ▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. ▸ Gants caoutchouc.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	▸ Tenue complète. ▸ Tablier en P.V.C. ▸ Crème protectrice. ▸ Crème nettoyante pour la peau. ▸ Unité de lavement des yeux.

Protection respiratoire

Filtre de type B de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	B-AUS	-	B-PAPR-AUS
50 x ES	-	B-AUS	-
100 x ES	-	B-2	B-PAPR-2 ^

^ - Intégral

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (Water = 1)	1.1
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	5.9-6.9	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	TOXICITÉ	IRRITATION
	50 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
	500 mg/kg ^[2]	
	Dermique (lapin) LD50: 4060 mg/kg ^[2]	
	Inhalatoire (rat) LC50: 2 mg/l/4h ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: =1193-1270 mg/kg ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: >225 mg/kg ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: 1270 mg/kg ^[1]	
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

PÉROXYDE D'HYDROGÈNE, SOLUTION À ...%	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
--	--

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponibles

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
-----------------------------------	-----------------	----------------------------------	---------------	---------------	---------------

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
péroxyde d'hydrogène, solution à ...%	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	16.4mg/L	2
	EC50	48	crustacés	2mg/L	2
	EC50	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.85mg/L	2
	NOEC	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	=0.1mg/L	1
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	BAS (LogKOW = -1.571)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	BAS (KOC = 14.3)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe Sans Objet
	Risque Secondaire Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) Sans Objet
	Code de classification Sans Objet

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

	Etiquette de danger	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet
	Code tunnel de restriction	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| peroxyde d'hydrogène, solution à ...% Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	7722-84-1	008-003-00-9	01-2119485845-22-XXXX 01-2120763149-48-XXXX
L'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Ox. Sol. 1; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1A; Acute Tox. 4	GHS03; GHS05; Dgr	H271; H302; H314; H332

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC	Oui
Australie - non-utilisation industrielle	Non (péroxyde d'hydrogène, solution à ...%)
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (péroxyde d'hydrogène, solution à ...%)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	01/11/2019
date initiale	09/11/2015

Codes pleins de risques de texte et de danger

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.

Résumé de la version SDS

Version	Date de révision	Sections mises à jour
7.1.1.1	08/04/2016	stockage (récipient approprié)
8.1.1.1	01/11/2019	Unique mise à jour du système. NOTE: Cela peut ou ne peut pas changer la classification du SGH

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pola Day 6% Hydrogen Peroxide Gel

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV: Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Date of preparation/revision: 23rd September 2015

Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director



Li-ion polymer battery in mouthpiece

SDI Limited

Version Num: 3.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date d'émission: 28/08/2020

Date d'impression: 08/12/2020

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Li-ion polymer battery in mouthpiece
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	LITHIUM ION BATTERIES CONTAINED IN EQUIPMENT or LITHIUM ION BATTERIES PACKED WITH EQUIPMENT (including lithium ion polymer batteries)
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunson Street Bayswater VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111	+1 630 361 9200	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	Pas Disponible	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	Pas Disponible	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	Pas Disponible	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda
Adresse	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil
Téléphone	+55 11 3092 7100
Fax	+55 11 3092 7101
Site Internet	www.sdi.com.au
Courriel	brasil@sdi.com.au

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	131126 Poisons Information Centre
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 8727 7111

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1]	H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H334 - Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1, H350 - Cancérogénicité, catégories de danger 1B, H335 - STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H413 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Li-ion polymer battery in mouthpiece

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer .
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions particulières avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières / fumées.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection pour les yeux/le visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir les conseils sur cette étiquette).
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale
------	---

2.3. Autres dangers

Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour la peau.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences*.

Pas Disponible

poudre (stabilisée) d'aluminium	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
------------------------------------	--

Li-ion polymer battery in mouthpiece

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications
Pas Disponible		Sealed containers with electrochemical contents, typically	Sans Objet
1.12190-79-3 2.235-362-0 3.Pas Disponible 4.01-2119974118-31-XXXX	53.6	<u>dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4, Cancérogénicité, catégories de danger 1B, Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1; H302, H317, H413, H350, H334 ^[1]
1.7782-42-5 2.231-955-3 266-010-4 3.Pas Disponible 4.01-2119486977-12-XXXX	17.4	<u>graphite</u>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3; H319, H373, H335 ^[1]
1.7440-50-8 2.231-159-6 3.Pas Disponible 4.01-2119475516-31-XXXX 01-2119480154-42-XXXX 01-2119480184-39-XXXX 01-2120762783-45-XXXX	12.5	<u>cuivre</u>	EUH210 ^[1]
1.7429-90-5 2.231-072-3 3.013-001-00-6 013-002-00-1 4.01-2119529243-45-XXXX	12.5	<u>poudre (stabilisée) d'aluminium</u>	Matières solides pyrophoriques, catégorie de danger 1, Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie de danger 2; H250, H261 ^[2]
1.96-49-1 2.202-510-0 3.Pas Disponible 4.01-2119540523-46-XXXX	3.17	<u>carbonate-d'éthylène</u>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3; H318, H315, H335, EUH019 ^[1]
1.21324-40-3 2.244-334-7 3.Pas Disponible 4.01-2119383485-29-XXXX	0.83	<u>hexafluorophosphate(1-) de lithium</u>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1A, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 3, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1; H318, H314, H311, H302, H290 ^[1]
Légende:		1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible	

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Généralement non applicable.
Contact avec la peau	Généralement non applicable.
Inhalation	Généralement non applicable.
Ingestion	Généralement non applicable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Le sable, la poudre chimique sèche ou tous autres produits chimiquement inertes devront être utilisés pour étouffer les poussières de feux.
- NE PAS utiliser d'agents d'extinction de feux halogénés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir. Conserver au sec. REMARQUE : Peut développer une pression dans les containers ; ouvrir avec précaution. Ventiler périodiquement.
-------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. ▸ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. ▸ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante.
-----------------------	--

Li-ion polymer battery in mouthpiece

	▸ NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▸ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. ▸ Si cela est sécuritaire, retirez les conteneurs de la trajectoire du feu. ▸ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après son utilisation. Risque léger en cas d'exposition à la chaleur, au feu et aux oxydants.
Risque D'Incendie/Explosion	Les marchandises ou objets fabriqués peuvent poser un risque d'incendie lorsque leurs couches extérieures sont constituées de polymères ou lorsque l'emballage inflammable est toujours en place. Certaines substances que l'on trouve dans leur composition peuvent se dégrader ou devenir volatiles lorsqu'elles sont exposées à de fortes températures. Cela peut créer un risque secondaire. Se décompose suite à un chauffage et produit des fumées toxiques de: - dioxyde de carbone (CO2) - oxydes de métal - d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▸ Sécuriser la charge s'il est sûr de la faire. ▸ Collecter le produit récupérable. ▸ Collecter le produit restant dans des containers avec des couvercles pour une élimination.
Eclaboussures Majeures	▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▸ Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, un masque à poussière, des gants. ▸ Sécuriser la charge s'il est sûr de la faire. ▸ Collecter le produit récupérable. ▸ Utiliser des procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière. ▸ Aspirer. ▸ De l'eau peut être utilisée pour prévenir la formation de poussière. ▸ Collecter le produit restant dans des containers avec une fermeture pour une élimination. ▸ Rincer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	REMARQUE: mouillé, le charbon activé retire l'oxygène présent dans l'air produisant un risque important pour les ouvriers à l'intérieur des transporteurs de carbone et dans les espaces clos ou confinés dans lesquels les charbons activés peuvent s'accumuler. Avant d'entrer dans de telles zones, des échantillons et des procédures de test pour de faibles niveaux en oxygène devraient être mis en place ; les conditions de contrôle devraient être établies pour assurer la disponibilité d'une fourniture adéquate en oxygène. Pour les métaux en fusion : · Les métaux en fusion et l'eau peuvent constituer une combinaison explosive. Le risque est d'autant plus élevé lorsqu'il existe suffisamment de métal en fusion pour emprisonner ou occlure de l'eau. Il est établi que la présence d'eau ainsi que d'autres formes de contamination sur ou à l'intérieur d'un débris ou d'un lingot refondu peut provoquer des explosions lors d'opérations de fonte. Même si les produits ont une rugosité de surface et des poches vides minimales, il est possible qu'ils soient contaminés par de l'humidité ou que de l'eau soit emprisonnée. En cas de confinement, quelques gouttes suffisent à provoquer une explosion violente. · Les outils, les récipients, les moules et les louches qui entrent en contact avec du métal en fusion doivent être préchauffés ou avoir un revêtement spécial, et être exempts de rouille et approuvés pour une telle utilisation. · Toute surface qui peut entrer en contact avec du métal en fusion (par ex. du béton) doit se voir appliquer un revêtement spécial. · Quelques gouttes de métal en fusion dans l'eau (par ex. lors d'un coupage au jet de plasma), qui ne constituent pas normalement un risque d'explosion, peuvent produire suffisamment d'hydrogène inflammable pour représenter un risque d'explosion. Une circulation vigoureuse de l'eau et l'enlèvement des particules minimisent le risque. Pendant des opérations de fonte, les directives suivantes doivent être observées : · Inspecter tout le matériel avant de charger le fourneau et enlever complètement toute contamination de la surface telle que la présence d'eau, de glace, de dépôt graisseux ou huileux, ou toute autre contamination de la surface résultant d'une exposition aux éléments extérieurs, du transport ou du stockage. · Stocker le matériel dans un endroit sec et chauffé et pointer toute cavité ou fissure vers le bas. · Préchauffer et sécher correctement les objets volumineux avant de les charger dans un fourneau contenant du métal en fusion. Cela est généralement accompli en utilisant un four de séchage ou d'homogénéisation. Le cycle de séchage doit faire monter la température de l'élément le plus froid du lot à 200 °C (400 degrés Fahrenheit) et la maintenir pendant 6 heures. ▸ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▸ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▸ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▸ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▸ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▸ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▸ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▸ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▸ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▸ Eviter les dommages physiques des containers. ▸ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être nettoyés séparément. ▸ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▸ Utiliser des conditions de travail appropriées.
--------------------------	--

Li-ion polymer battery in mouthpiece

	▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériaux incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant. ▶ Ne pas stocker avec des produits incompatibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium	inhalation 66.4 µg/m³ (Locale, chronique) Oral 49.49 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 13.3 µg/m³ (Locale, chronique) *	0.62 µg/L (L'eau (douce)) 2.36 µg/L (Eau - libération intermittente) 53.8 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 69.8 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 10.9 mg/kg soil dw (sol) 0.37 mg/L (STP)
graphite	inhalation 1.2 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 1.2 mg/m³ (Locale, chronique) Oral 813 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.3 mg/m³ (Locale, chronique) *	Pas Disponible
cuivre	cutanée 137 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) cutanée 273 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) cutanée 137 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * Oral 0.041 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 1 mg/m³ (Locale, chronique) * cutanée 273 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 1 mg/m³ (Local, aiguë) *	3.1 µg/L (L'eau (douce)) 1.2 µg/L (Eau - libération intermittente) 0 µg/L (Eau (Marine)) 87 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 12 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.7 mg/kg soil dw (sol) 0.33 mg/L (STP) 0.12 mg/kg food (Oral)
poudre (stabilisée) d'aluminium	inhalation 3.72 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 3.72 mg/m³ (Locale, chronique) Oral 3.95 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	74.9 µg/L (L'eau (douce)) 20 mg/L (STP)
carbonate-d'éthylène	cutanée 4.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 15 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 2.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 3.7 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 2.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	5.9 mg/L (L'eau (douce)) 0.59 mg/L (Eau - libération intermittente) 59 mg/L (Eau (Marine)) 28.3 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 2.83 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.2 mg/kg soil dw (sol)
hexafluorophosphate(1-) de lithium	cutanée 133 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 0.931 mg/m³ (Systémique, chronique)	0.31 mg/L (L'eau (douce)) 0.031 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.68 mg/L (Eau (Marine)) 7.73 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 1.55 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 13.5 mg/kg soil dw (sol) 48 mg/L (STP)

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	graphite	Graphite	2 a mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	cuivre	Cuivre (poussières), en Cu	1 mg/m3	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	cuivre	Cuivre (fumées)	0,2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	poudre (stabilisée) d'aluminium	Aluminium (métal)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Li-ion polymer battery in mouthpiece

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	poudre (stabilisée) d'aluminium	Aluminium (pulvérulent)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
graphite	Carbon; (Graphite, 7782-42-5)	6 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
cuivre	Copper	3 mg/m3	33 mg/m3	200 mg/m3
carbonate-d'éthylène	Glycol carbonate; (Ethylene carbonate)	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
hexafluorophosphate(1-) de lithium	Lithium hexafluorophosphate	7.5 mg/m3	83 mg/m3	500 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium	Pas Disponible	Pas Disponible
graphite	1,250 mg/m3	Pas Disponible
cuivre	100 mg/m3	Pas Disponible
poudre (stabilisée) d'aluminium	Pas Disponible	Pas Disponible
carbonate-d'éthylène	Pas Disponible	Pas Disponible
hexafluorophosphate(1-) de lithium	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium	E	≤ 0.01 mg/m³
carbonate-d'éthylène	E	≤ 0.01 mg/m³
hexafluorophosphate(1-) de lithium	E	≤ 0.01 mg/m³

Notes: bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	▶ Les employés exposés à des cancérogènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée. ▶ Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que "boîte à gants". Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé. ▶ Dans les zones régulées, le cancérogène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermé dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérogène est contenu à l'intérieur. ▶ Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés. ▶ Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération. ▶ L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système d'extraction local. ▶ Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. ▶ A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées). ▶ Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé. ▶ Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible. Les marchandises ou objets fabriqués, dans leur conditionnement d'origine, ne nécessitent généralement pas des contrôles techniques pendant une manipulation ou utilisation normale. Des exceptions sont possibles en cas d'utilisation intensive et d'usure subséquente, pendant des opérations de recyclage ou d'enlèvement lorsque les substances qui se trouvent dans la marchandise peuvent être rejetées dans l'environnement. La ventilation aspirante devrait être conçue pour empêcher l'accumulation et la remise en circulation dans les lieux de travail et devrait enlever le carbone noir de l'air, en toute sécurité. À noter : le carbone humide, activé, enlève l'oxygène de l'air et donc présente un danger sérieux pour les travailleurs travaillant dans des cuves de carbone ou des endroits confinés. Avant d'entrer dans de telles zones, des procédures d'échantillonnage et de tests de niveaux bas d'oxygène devront être entreprises et des conditions de contrôle devront être établies afin d'assurer un approvisionnement largement suffisant d'oxygène [Linde]
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous

Li-ion polymer battery in mouthpiece

Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers. NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	- Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée. - Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution. - Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements ou une exposition directe est possible. - Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. - Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. - Pendant des activités de réparation ou de maintenance, il est possible d'être exposé à des particules de métal toxiques au-delà des seuils prévus par les normes de travail. Dans ce cas, la protection de l'employé peut nécessiter l'utilisation de pratiques ou procédures de travail spécifiques impliquant l'utilisation combinée des méthodes suivantes : aération, lavage par voie humide ou aspiration, protection respiratoire, décontamination, vêtement de protection spécial et, lorsque nécessaire, l'aménagement de zones de travail réglementées. - Des équipements ou vêtements de protection doivent être portés par des personnes qui peuvent être contaminées par des particules pendant des activités telles que l'usinage, la maintenance de fourneaux, le changement des filtres des appareils de nettoyage, l'entretien etc. Des vêtements ou équipements de protection contaminés doivent être contrôlés et gérés afin de prévenir des expositions secondaires à des employés tiers, d'empêcher la diffusion des particules à d'autres zones, et d'empêcher que les particules ne soient ramenés par les employés à leurs domiciles. - Le personnel manipulant et travaillant avec du métal en fusion doit utiliser des équipements de protection tels que des masques en polycarbonate, des vestes résistantes au feu, des casques de protection (avec protection du cou), des jambières, des guêtres et autres équipements similaires pour empêcher les brûlures. Outre cette protection principale, le port de vêtements de travail résistants au feu et aux éclaboussures de métal est recommandé pour tout travail avec du métal en fusion. Les matériaux synthétiques ne doivent jamais être portés comme vêtements secondaires (sous-vêtements)

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS	-	A-PAPR-AUS
50 x ES	-	A-AUS	-
100 x ES	-	A-2	A-PAPR-2 ^

^ - Intégral

Protection respiratoire non requis généralement en raison de la forme physique du produit.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	fabriqués	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Sans Objet
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Sans Objet
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Sans Objet	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible

Li-ion polymer battery in mouthpiece

Pression de vapeur (kPa)	Sans Objet	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (1%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré stable. - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. L'inhalation de poussière, engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu.
Ingestion	Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermatite pré-existante. Une irritation et des réactions de la peau sont possibles avec des peaux sensibles Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux.
Chronique	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Selon des expériences, l'inhalation de matériel peut induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus qui serait plus fréquente que chez la population normale. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Sur la base, principalement, d'expérimentations animales, le produit peut être considéré comme cancérigène pour les humains. Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un cancer sur la base de : - études animales appropriées à long terme, - d'autres informations pertinentes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). Une exposition à de larges doses d'aluminium a été mise en rapport avec la maladie dégénérative du cerveau : la maladie d'Alzheimer. Les composés de lithium peuvent affecter le système nerveux et les muscles. Ceci peut provoquer des tremblements, une incoordination, des mouvements de raideurs et des réflexes vifs. Ceci peut causer des défauts à la naissance et ne doit pas être utilisé lorsqu'une grossesse est suspectée. Ils sont efficaces dans le traitement des épisodes maniaques du désordre bipolaire. Une restriction en sodium dans le régime alimentaire augmente le risque de prise de lithium.

Li-ion polymer battery in mouthpiece	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
graphite	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
cuiivre	TOXICITÉ	IRRITATION
	0.12 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	12 mg/kg ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (souris) LD50: =.7 mg/kg ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: 5800 mg/kg ^[2]	

Li-ion polymer battery in mouthpiece

poudre (stabilisée) d'aluminium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
carbonate-d'éthylène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Eye (rabbit): 20 mg - mild
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Skin (rabbit): 660 mg - moderate
hexafluorophosphate(1-) de lithium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: 50-300 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

DIOXYDE-DE-COBALT-ET-DE-LITHIUM	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées. Une attention doit être portée aux diathésiques atypiques, caractérisés par une susceptibilité accrue aux inflammations nasale, à l'asthme et à l'eczéma. Les alvéolites allergiques exogènes sont introduit principalement par des immuno-complexes allergènes spécifiques de type IgG ; les réactions à médiations cellulaires (lymphocytes T) peuvent être impliqués. Une telle allergie est de type retardataire de 4 heures par rapport au début de l'exposition.
CARBONATE-D'ÉTHYLÈNE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
DIOXYDE-DE-COBALT-ET-DE-LITHIUM & GRAPHITE & POUDRE (STABILISÉE) D'ALUMINIUM & HEXAFLUOROPHOSPHATE(1-) DE LITHIUM	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
GRAPHITE & CARBONATE-D'ÉTHYLÈNE & HEXAFLUOROPHOSPHATE(1-) DE LITHIUM	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Li-ion polymer battery in mouthpiece	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	1.406mg/L	2
	EC50	48	crustacés	0.241mg/L	2
	EC50	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0288mg/L	2

Li-ion polymer battery in mouthpiece

	NOEC	168	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0018mg/L	2
graphite	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	>100mg/L	2
	EC50	48	crustacés	>100mg/L	2
	EC50	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg/L	2
	NOEC	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>=100mg/L	2
cuivre	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	0.0028mg/L	2
	EC50	48	crustacés	0.001mg/L	2
	EC50	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	-0.0108035-0.0171585mg/L	4
	BCFD	1344	Pas Disponible	7402.320-mg/L	4
	EC25	6	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.001506135-mg/L	4
	NOEL	1440	Pas Disponible	-0.0004-0.00122mg/L	4
poudre (stabilisée) d'aluminium	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	0.078242mg/L	2
	EC50	48	crustacés	0.7364mg/L	2
	EC50	96	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.0054mg/L	2
	BCF	360	Pas Disponible	9mg/L	4
	NOEC	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>=0.004mg/L	2
carbonate-d'éthylène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	>100mg/L	2
	EC50	48	crustacés	>100mg/L	2
	EC50	72	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg/L	2
hexafluorophosphate(1-) de lithium	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96	Poisson	42mg/L	2
	EC50	48	crustacés	98mg/L	2
	EC50	96	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	43mg/L	2
	NOEC	528	Poisson	0.2mg/L	2
Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration					

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
carbonate-d'éthylène	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
carbonate-d'éthylène	BAS (LogKOW = -0.3388)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
carbonate-d'éthylène	BAS (KOC = 9.168)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Li-ion polymer battery in mouthpiece

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. - Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. - Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. - Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. - Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU	3481												
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LITHIUM ION BATTERIES CONTAINED IN EQUIPMENT or LITHIUM ION BATTERIES PACKED WITH EQUIPMENT (including lithium ion polymer batteries)												
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>classe</td><td>9</td></tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td><td>Sans Objet</td></tr> </table>	classe	9	Risque Secondaire	Sans Objet								
classe	9												
Risque Secondaire	Sans Objet												
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet												
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet												
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td><td>Sans Objet</td></tr> <tr> <td>Code de classification</td><td>M4</td></tr> <tr> <td>Etiquette de danger</td><td>9A</td></tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>188 230 310 348 360 376 377 387 670</td></tr> <tr> <td>quantité limitée</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Code tunnel de restriction</td><td>2 (E)</td></tr> </table>	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet	Code de classification	M4	Etiquette de danger	9A	Dispositions particulières	188 230 310 348 360 376 377 387 670	quantité limitée	0	Code tunnel de restriction	2 (E)
Identification du risque (Kemler)	Sans Objet												
Code de classification	M4												
Etiquette de danger	9A												
Dispositions particulières	188 230 310 348 360 376 377 387 670												
quantité limitée	0												
Code tunnel de restriction	2 (E)												

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3481														
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Lithium ion batteries packed with equipment (including lithium ion polymer batteries); Lithium ion batteries contained in equipment (including lithium ion polymer batteries)														
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td><td>9</td></tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td><td>Sans Objet</td></tr> <tr> <td>Code ERG</td><td>12FZ</td></tr> </table>	Classe ICAO/IATA	9	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	Code ERG	12FZ								
Classe ICAO/IATA	9														
Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet														
Code ERG	12FZ														
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet														
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet														
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>A48 A88 A99 A154 A164 A181 A185 A206 A213; A88 A99 A154 A164 A181 A185 A206 A213</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td><td>967; 966</td></tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td><td>35 kg</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td><td>967; 966</td></tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td><td>5 kg</td></tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td><td>Forbidden</td></tr> <tr> <td>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td><td>Forbidden</td></tr> </table>	Dispositions particulières	A48 A88 A99 A154 A164 A181 A185 A206 A213; A88 A99 A154 A164 A181 A185 A206 A213	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	967; 966	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	35 kg	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	967; 966	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 kg	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden
Dispositions particulières	A48 A88 A99 A154 A164 A181 A185 A206 A213; A88 A99 A154 A164 A181 A185 A206 A213														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	967; 966														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	35 kg														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	967; 966														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 kg														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden														

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Li-ion polymer battery in mouthpiece

14.1. Numéro ONU	3481						
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LITHIUM ION BATTERIES CONTAINED IN EQUIPMENT or LITHIUM ION BATTERIES PACKED WITH EQUIPMENT (including lithium ion polymer batteries)						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>Classe IMDG</td><td>9</td></tr> <tr> <td>IMDG Sous-risque</td><td>Sans Objet</td></tr> </table>	Classe IMDG	9	IMDG Sous-risque	Sans Objet		
Classe IMDG	9						
IMDG Sous-risque	Sans Objet						
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet						
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>N° EMS</td><td>F-A , S-I</td></tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>188 230 310 348 360 376 377 384 387</td></tr> <tr> <td>Quantités limitées</td><td>0</td></tr> </table>	N° EMS	F-A , S-I	Dispositions particulières	188 230 310 348 360 376 377 384 387	Quantités limitées	0
N° EMS	F-A , S-I						
Dispositions particulières	188 230 310 348 360 376 377 384 387						
Quantités limitées	0						

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3481										
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet										
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9 Sans Objet										
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet										
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet										
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Code de classification</td><td>M4</td></tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>188; 230; 310; 348; 360; 376; 377; 387; 670</td></tr> <tr> <td>Quantités Limitées</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Équipement requis</td><td>PP</td></tr> <tr> <td>Feu cônes nombre</td><td>0</td></tr> </table>	Code de classification	M4	Dispositions particulières	188; 230; 310; 348; 360; 376; 377; 387; 670	Quantités Limitées	0	Équipement requis	PP	Feu cônes nombre	0
Code de classification	M4										
Dispositions particulières	188; 230; 310; 348; 360; 376; 377; 387; 670										
Quantités Limitées	0										
Équipement requis	PP										
Feu cônes nombre	0										

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme
 Inventaire européen CE
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

graphite Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

cuivre Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

poudre (stabilisée) d'aluminium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

carbonate-d'éthylène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE
 Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
 UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

hexafluorophosphate(1-) de lithium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Li-ion polymer battery in mouthpiece

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium	12190-79-3	Pas Disponible	01-2119974118-31-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Sens. 1; Carc. 1B	GHS08; Dgr	H317; H350

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
graphite	7782-42-5	Pas Disponible	01-2119486977-12-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	non disponible	non disponible

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
cuivre	7440-50-8	Pas Disponible	01-2119475516-31-XXXX 01-2119480154-42-XXXX 01-2119480184-39-XXXX 01-2120762783-45-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	non disponible	non disponible

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	013-001-00-6 013-002-00-1	01-2119529243-45-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Sol. 1; Water-react. 2	GHS02; Dgr	H228; H261
1	Non classés	non disponible	non disponible

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
hexafluorophosphate(1-) de lithium	21324-40-3	Pas Disponible	01-2119383485-29-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 3; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1; STOT RE 1	GHS08; GHS05; GHS06; Dgr	H301; H314; H318; H372

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Non (hexafluorophosphate(1-) de lithium)
Canada - NDSL	Non (dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium; graphite; cuivre; poudre (stabilisée) d'aluminium; carbonate-d'éthylène)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (graphite; cuivre; poudre (stabilisée) d'aluminium; hexafluorophosphate(1-) de lithium)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Non (hexafluorophosphate(1-) de lithium)
Philippines - PICCS	Non (dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium)
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium; carbonate-d'éthylène; hexafluorophosphate(1-) de lithium)
Vietnam - NCI	Non (dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium)
Russie - ARIPS	Non (dioxyde-de-cobalt-et-de-lithium; hexafluorophosphate(1-) de lithium)

Li-ion polymer battery in mouthpiece

Inventaire national	Statut
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	28/08/2020
date initiale	28/07/2020

Codes pleine de risques de texte et de danger

H228	Matière solide inflammable.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
non disponible	

Résumé de la version SDS

Version	Date de revision	Sections mises à jour
2.1.1.1	28/07/2020	Classification, Déversements (major)
3.1.1.1	28/08/2020	Pompier (incendie / risque d'explosion), Pompier (incompatibilité incendie), procédure de traitement, Informations de transport

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
IARC : Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
STEL : Limite d'exposition à court terme
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited
3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
Date of preparation/revision: 23rd September 2015
Department issuing SDS: Research and Development
Contact: Technical Director